

Longueuil, le 16 février 2017



AUX ÉLEVEURS DE PORCS ET TRANSPORTEURS

Profitez d'une aide financière : la certification biosécurité dans le transport, ça démarre!

Dans le cadre du démarrage de la certification biosécurité dans le transport, les 100 premières entreprises qui transportent des animaux vivants (transporteurs commerciaux ou producteurs-transporteurs, particulièrement les entreprises qui livrent des porcs à l'abattoir et/ou aux centres de rassemblement) sont invitées à s'inscrire à « l'évaluation de la biosécurité transport ». Ces entreprises auront droit à une aide financière de 200 \$ pour leur audit biosécurité transport. (Ce montant représente 50 % du coût total de l'audit qui est de 400 \$).

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet « Initiation d'une approche sectorielle globale pour le contrôle du SRRP » financé par le MAPAQ et les Éleveurs de porcs du Québec.

La biosécurité est un élément majeur à ne pas négliger dans le contrôle du SRRP, mais aussi pour les maladies émergentes comme la diarrhée épidémique porcine (DEP).

Les entreprises qui transportent des porcs vivants auront l'occasion de vérifier si leurs installations (bâtiments et équipements) ainsi que leurs méthodes de travail (procédures, protocoles, registres) sont appropriées afin de minimiser le risque d'introduction d'agents pathogènes ayant une importance économique.

Un auditeur rencontrera la personne désignée de l'entreprise de transport et, ensemble, ils rempliront le questionnaire d'audit développé et testé préalablement. Vos réponses permettront d'établir le pointage de l'entreprise et de constater quels sont les éléments de biosécurité à améliorer. L'auditeur suggèrera des pistes de solutions au propriétaire de l'entreprise et, s'il y a lieu, des correctifs à apporter. Par la suite, un rapport d'étalonnage (« benchmark ») sera remis au propriétaire de l'entreprise. Ce rapport lui permettra de se comparer avec les autres transporteurs du Québec.

La collaboration de toutes les entreprises qui effectuent du transport de porcs vivants, particulièrement ceux qui vont à l'abattoir et aux centres de rassemblement, est essentielle pour que, collectivement, nous puissions diminuer les risques de propagation des différents pathogènes.

La certification biosécurité transport (autant pour les transporteurs commerciaux que pour les producteurs-transporteurs) sera prise en compte pour tous les éleveurs de porcs qui sont certifiés AQC^{MD}. À cet effet, vous aurez à répondre à une question dans le questionnaire AQC^{MD} des éleveurs au cours des prochains mois.

Ce projet est réalisé par l'équipe santé et biosécurité du Centre de développement du porc du Québec (CDPQ). Pour vous inscrire ou obtenir des informations complémentaires, veuillez communiquer avec Madame Hélène Fecteau en composant le **(418) 650-2440 poste 4345** ou par courriel à hfecteau@cdpq.ca.

Veillez agréer nos cordiales salutations.

Raphaël Bertinotti
Directeur
Direction Santé, Qualité et
Recherche et développement

/cd